

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SATORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

# Mathieu LA

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ITALIE.

*Gènes, le 18 octobre.* — La flottille commandée par M. Sivori, envoyée dans le Levant, pour arranger les différends existant entre S. M. Sarde, et le dey de Tripoli, vient d'entrer dans notre port. Voici les détails de son expédition. Le dey persistant à demander 4000 piastres, pour reprendre des relations pacifiques, M. Sivori fit attaquer deux goëlettes tripolitaines, à l'ancre, et ordonna un débarquement pour aller enclouer les pièces des principales batteries du port. Une goëlette fut incendiée, l'autre échoua. Le dey pria alors le commandant d'un brick hollandais d'intervenir; celui-ci n'obtint d'autre réponse de M. Sivori, que l'assurance positive qu'on allait brûler la ville. On eut recours au consul anglais, qui se rendit en parlementaire à bord de la frégate, et mit fin aux hostilités, en faisant signer par le dey l'admission du consul sarde, sans aucune autre condition que celle de l'ancien traité existant.

M. Sivori, qui a déployé en cette circonstance tant de vigueur et d'intrépidité, est un Génois, ancien officier de la marine française.

La veille de cet événement, les Hollandais avaient renouvelé leur traité avec le dey, moyennant un tribut de cinq mille piastres.

(Cet article est extrait d'un journal de Paris et n'offre rien d'authentique pour ce qui nous regarde. Il est difficile de croire qu'un faible pirate compte parmi ses tributaires le pays des Ruyter et des Tromp.)

### ANGLETERRE.

*Londres, le 25 octobre.* — Un accident affreux a eu lieu près de Gourock, en Ecosse, le vendredi 21: deux bateaux à vapeur, la *Comète* et l'*Ayr* se sont rencontrés en mer; le choc a été si violent que la *Comète* a coulé pas presque aussitôt. Sur 60 passagers on n'a pu en sauver qu'une dizaine. La *Comète* sortait d'Inverness et allait à Greenock. L'accident est arrivé vers trois heures du matin, à un quart de mille de la côte. Une pauvre femme s'est sauvée sur une table, sur laquelle elle est venue à la côte, elle avait un enfant à la mamelle qui a péri.

Nous avons rapporté que le major Noath, avocat, grand shérif de New-York, ci devant consul des Etats-Unis pour la ville et royaume de Tunis, a publié une proclamation pour annoncer aux Juifs qu'il va fonder pour eux une ville de refuge, sous le nom d'Ararat. Cette ville sera bâtie dans une île nommée Grand-Island, dans la rivière de Niagara. La position de cette île est extrêmement favorable au commerce, et se trouve en effet très-propre à servir d'emplacement pour une grande ville.

Le major Noath parle en souverain, et il ordonne qu'on fasse un recensement des Juifs dans toutes les parties du monde, le nombre des personnes, leurs âges et leurs occupations doivent être enregistrés dans les archives de toutes les synagogues.

Le major Noath permet à ceux qui sont très-attachés aux pays qu'ils habitent d'y rester, mais il désire qu'ils ne s'opposent point à l'émigration de ceux qui y seraient disposés.

La polygamie reste abolie par cette proclamation. Les juifs marates et samaritains, les juifs noirs de l'Inde et de l'Afrique, ceux de Cochinchine, et la secte hébraïque de la côte de Malabar jouiront, dit le major, de l'égalité de droits et de privilèges.

Le major Noath impose sur chaque juif de toutes les parties du monde un impôt de trois shekels d'argent, ce qui fait un dollar espagnol. Le consistoire de Paris aidé des députés de toutes les congrégations juives du monde, nommera un juge d'Israël tous les quatre ans.

Le major Noath nomme ensuite ses commissaires pour toutes les parties du monde. Ce sont Abraham de Cologne de Paris, Andrad de Bordeaux, Herschell et Madoza de Londres, Aaron Nunez Cardoza de Gibraltar, Abraham Bussac de Livourne, Benjamin Gradis de Bordeaux, le docteur E. Gans et le professeur Zuntz de Berlin, et Leo Woolf de Hambourg. La proclamation autorise en outre le consistoire de Paris à nommer des personnes pour visiter les Etats-Unis et faire un rapport sur l'état des choses dans ce pays.

Le major Noath ordonne aux juifs d'user de bonne foi dans toutes leurs affaires et d'être sobres, économes et industrieux. Il fixe la fête Roshodes au 7 février 1826, pour un jour de remerciemens spécial et de prières, afin que Dieu accomplisse toutes les promesses qu'il a faites à la race de Jacob.

On a reçu des journaux de New-York, jusqu'au 25 septembre. On y lit des extraits des journaux mexicains jusqu'au 18 août.

Le 1er août la session extraordinaire du congrès a commencé. Le président de la chambre des représentans répondant au discours du président de la république, s'est exprimé ainsi: « quand notre gouvernement sera définitivement organisé, la république mexicaine à laquelle la nature a accordé les plus grands avantages, obtiendra en peu d'années un rang éminent parmi les nations de la

terre. A l'avenir la république sera estimée de ses alliés, respectée de ses amis et admirée de tous. »

On imprime tous les jours dans la gazette officielle les dépenses courantes du gouvernement.

### FRANCE.

*Paris, le 26 octobre.* — Mlle. Delphine Gay est venue remettre à M. Ternaux aîné, président du comité des Grecs, 3,000 fr., premier produit d'une quête qu'elle a faite pour venir aux secours des Hellènes.

M. Salomon Rotschild s'est chargé des frais de construction des trois hôpitaux israélites qui existent à Francfort, ainsi que du renouvellement du mobilier. Il fonde en outre une rente de 300 francs pour soutenir ces établissemens. On évalue ces diverses dépenses à plus de 200,000 francs.

— On mande de Lyon, le 22 octobre :

« Les inondations se succèdent sur plusieurs points de la France. Notre pont Morand, dont les étrangers admiraient la hardiesse et la solidité, n'a pu résister à une crue du Rhône, aussi subite que féconde en malheurs. Hier soir, on crut remarquer un certain ébranlement; ce matin, quatre arches ont cédé à l'impétuosité du fleuve. Les Broteaux, une partie de la Guillotière sont submergés. Le soir, le Rhône a commencé à se retirer.

*Cours de la bourse du 26 octobre.* Rentes, 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars 1825, 99 fr. 85 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin, 71 fr. 80. — Act. de la banque, 2175 00. — Emprunt royal d'Espagne 1823; 51. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 90 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 85 c.

### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

*Corfou, le 30 septembre.* — Reschid-pacha avait entrepris d'élever une digue d'union, par laquelle il espérait réduire Missolonghi. Le 27 août il réussit par ce moyen à prendre la batterie de Francklin; il y logea de suite deux régimens. Cependant la garnison de Missolonghi avait creusé au dedans des murs un nouveau fossé par lequel elle était parvenue à séparer la ville de cette batterie. Pendant que les barbares travaillaient à combler ce dernier retranchement, les Grecs, de leur côté, pratiquaient une mine souterraine de la batterie de Francklin, et avant qu'on parvint à remplir le fossé, ils y mirent le feu, et firent sauter les deux régimens ennemis, au nombre de 1500 hommes. Ils reprirent la batterie le 24 septembre. Le séraskier tenta un dernier effort, il se présenta à la tête des premiers rangs de son armée pour livrer un assaut général. Repoussé avec une perte considérable, il repartit le lendemain avec toutes ses forces; mais il ne fut pas plus heureux. Les pertes des musulmans dans ces deux assauts montent à 2,500 hommes.

Profitant de ce succès, les Grecs poursuivirent l'ennemi, qui leva le siège et vint camper le même jour au pied du mont Calydon.

### PAYS-BAS.

*Lahaye, le 26 octobre.* — La chambre est convoquée pour demain à midi. Le ministre des finances doit s'y rendre, dit-on, pour présenter le budget des dépenses extraordinaires et des moyens d'y pourvoir pour 1826. Pendant les deux derniers jours MM. les députés ont été occupés dans les sections de l'examen des projets de loi sur l'émission des nouvelles pièces d'or de 5 florins; sur la rectification des limites des provinces du Brabant septentrional et d'Anvers, et enfin sur la répartition de la contribution foncière pour 1826.

### LIÈGE, LE 29 OCTOBRE.

Un ouvrier nommé Delleur, était occupé à rendre plus profond un puits, chez Mde. Ransonnnet, rue Hors-Château; il était sur le point de terminer son travail, lorsque le 26, vers 5 heures du soir, une partie du puits s'éroula et forma comme une voûte d'environ 4 1/2 aunes (15 pieds) d'épaisseur, et commençait à 3 aunes (10 pieds) du sol.

Ledit Delleur fut précipité au fond du puits, et se trouva entouré de terres ébouilées jusqu'à mi-corps; heureusement, il ne fut pas privé d'air; les intervalles que les pierres laissent entre elles, lui permirent de respirer et de se faire entendre.

Le nommé François Delarge, houilleur, père de cinq enfans, ne consultant que son courage, entreprend de sauver Delleur: il descend seul dans le puits, en extrait les décombres petit à petit, place des étaçons au fur et à mesure que le travail avance, pratique un trou dans cette masse de terre, de pierres et de briques, s'y introduit, et, après onze heures de peines et de fatigues, parvient à retirer sain et sauf Delleur de son effrayante position.



Si l'on considère que pendant ces travaux la partie supérieure du puits, manquant de support, pouvait céder et écraser De-large, que d'un autre côté le moindre mouvement un peu brus-que pouvait faire détacher la masse et l'entraîner avec elle, on connaît tout le danger qu'il a couru et l'on se fera une idée juste du courage, de l'activité et de la prudence qu'il a déployés. Le puits avait 9 aunes (32 pieds) de profondeur.

— M. Van Rees doit prononcer son discours d'installation, en qualité de professeur ordinaire, lundi 31, à midi, dans la salle académique de l'université.

— On mande de Constantinople, le 26 septembre :

« Le capitain-pacha, réuni à la flotte d'Égypte, a quitté Alexandrie, et à paru dans les eaux de Candie. Les Grecs d'ici prétendent qu'il a déjà été attaqué et battu par l'amiral Miaulis. »

— Les journeux anglais sont pleins de récits de naufrages. — Cinq vaisseaux ont été naufragés à l'est du port de Calais. — Un paquebot à vapeur, sortant de Douglas, a été jeté sur les rochers. Les marins et passagers ont été sauvés. — Le grand navire le *Baron Renfrew* est échoué entre Gravelines et Dunkerke. Son équipage a été recueilli par le cutter *Pæra*. Les paquebots à vapeur des postes anglaise et française ont été obligés de se porter vers Dungeness.

— Le *Journal de Francfort*, et, d'après ce dernier, l'*Etoile* d'hier, publient une note diplomatique adressée par M. Canning à M. Zéa, qui s'était plaint, au nom du roi d'Espagne, de la reconnaissance des nouveaux états de l'Amérique par la Grande-Bretagne. Cette pièce, extraite d'une feuille de l'Amérique du sud, est trop longue pour être citée textuellement; d'ail-leurs, elle ne renferme que les arguments déjà produits par les ministres anglais devant le parlement pour motiver la conduite du cabinet britannique à l'égard de l'Amérique ci-devant espagnole.

M. Canning répète que l'Angleterre n'a reconnu l'indépendance des états américains que lorsque cette indépendance était tellement consommée, que l'autorité espagnole sur eux était devenue visiblement chimérique; que, se-condement, l'Angleterre n'a fait que suivre en cela l'exemple qui lui a été donné par toutes les monarchies européennes, et notamment par l'Espagne elle-même, qui n'a pas fait difficulté de traiter avec le directoire français et avec l'empereur Napoléon, en dépit des droits de la maison de Bourbon. Le ministre anglais termine en exprimant, au nom de son gouvernement, le vœu formel qu'il soit mis fin à une discussion qui est maintenant sans objet. Il renouvelle d'ailleurs l'offre de S. M. B. d'employer ses bons offices pour opérer un arrangement amical, qui serait encore possible maintenant entre S. M. C. et les états qui se sont séparés de l'Espagne.

La pièce dont nous venons de donner le précis n'offre d'intéressant que la circonstance de sa publication par une feuille ministérielle française, dans un moment où l'on assure que le ministère de France se joint au cabinet britan-nique pour engager S. M. C. à terminer à l'amiable ses différends avec ses anciennes colonies.

— Le nommé Depats, batelier, s'est pendu le 25 de ce mois, dans un cabaret à Maëstricht. Cet homme était séparé de sa femme, et menait une assez mauvaise vie.

#### COUR SPÉCIALE DE LIÈGE. — Accusation de rébellion en état de contrebande armée

Présidence de M. le conseiller de Macar.

Mercredi 27 octobre courant, ont comparu devant la cour, Mathieu-Joseph Genon, âgé de quarante-un ans, boulanger, né à Wargant, Jean-Joseph Riga, âgé de vingt-sept ans, ex-marchand, et Gilles-Joseph Riga, âgé de trent-trois ans, tous trois domiciliés à Liège, accusés :

1<sup>o</sup> D'avoir, dans la nuit du vingt-sept au vingt-huit août 1825, de complicité, en état de contrebande armée, commis le crime de rébellion envers Arnold-Joseph-Alexandre Jacquemain, préposé à l'administration des accises, agissant alors dans l'exercice de ses fonctions, et de lui avoir porté des coups et fait une fracture à la jambe, desquels actes de violence il est résulté une maladie ou incapacité de travail personnel pendant plus de vingt jours.

2<sup>o</sup> D'avoir, dans la nuit du trois au quatre septembre 1825, de complicité, en état de contrebande armée, commis le crime de rébellion envers Englebert-Marie-Joseph Mathey, Pierre-Daniel Dolhen et Lambert-Jacquemain, tous préposés de ladite administration, alors dans l'exercice de leurs fonctions.

L'accusation a exposé les faits suivants :

Dans la nuit du 27 au 28 août dernier, les sieurs Arnold-Joseph-Alexandre Jacquemain et Joseph Genot, préposés des accises, résidant à Liège, se dirigèrent vers Coronmeuse, pour surveiller les introductions clandestines de farines en fraude des droits de mouture : ils se tinrent d'abord en embuscade vers l'*Etoile*, située à peu de distance de la fonderie de canons, et au bout de certain temps, le sieur Genot se sépara de son compagnon pour se porter vers l'île du quai, située en face, afin de pouvoir vérifier si une nacelle chargée de farine ne remontait pas la rive gauche de la Meuse.

Après le départ de cet employé, le sieur Jacquemain, s'étant posté dans une ruelle située derrière le jardin de la maison curiale, entendit, au bout d'environ un quart d'heure, marcher dans les avenues d'arbres plusieurs individus qui paraissaient venir de Coronmeuse. L'un d'eux, précédant d'environ vingt-cinq pas une bande de fraudeurs dont il paraissait être l'éclaircur, s'avança de son côté; Jacquemain, favorisé par le clair de la lune, remarqua qu'il était vêtu d'un sarrau bleu terni, coiffé d'une calotte blanche et qu'il avait le teint livide. Jacquemain le laissa passer et marcha de suite à la rencontre de ceux qui, chargés de sacs, suivaient, au nombre de cinq, parmi lesquels se trouvait une femme. Arrivé près des contrebandiers, il leur déclara ses nom et qualité et les somma d'arrêter; ceux-ci, sans faire de réponse, mirent bas leur charge, et trois d'entre eux vinrent l'assaillir, à coups de bâton, tandis que la femme et l'autre contrebandier s'occupaient à transporter les sacs. Jacquemain appela son compagnon Genot à son secours ainsi que la garde des canon-niers de service à la fonderie. Les contrebandiers prirent alors promptement la fuite.

Jacquemain, quoique blessé, se mit à leur poursuite, mais l'un des fuyards lui lança tout-à-coup une pierre, par l'effet de laquelle il fut terrassé et reçut une fracture à la jambe droite.

Genot, revenant en toute hâte, marcha en vain sur les traces des contrebandiers, qui paraissaient s'être dirigés vers le faubourg St-Léonard; des canonniers de la garde survinrent aussi et firent également des recherches qu'ils étendirent jusqu'au magasin à poudre, dans les environs duquel le factionnaire avait vu deux hommes sautant les haies et fuyant à travers les champs vers le bout du faubourg Vivegnis; du reste, ils ne purent rien découvrir, et, de retour sur lieux, ils trouvèrent Jacques

main assis dans la guérite du factionnaire de la chaussée St-Léonard; cet employé souffrant beaucoup et ne pouvant pas marcher, deux employés furent chargés de le transporter à son domicile.

Dans la soirée du trois septembre suivant, le sieur Lambert Jacquemain, frère du précédent, et commis à la même administration, étant à faire la conversation avec François Chaumont et Léonard Lamorach, à côté de la rue dite *Jong-Ruelle*, faubourg Vivegnis, vit passer l'accusé Genon, armé d'un gros bois. Suivait, à peu de distance, une jeune fille qui travaillait habituellement chez lui; celle-ci était porteuse d'un sac dont le volume donnait à présumer qu'il en contenait d'autres. Jacquemain fut de suite résolu de se rendre compte de sa découverte au sieur Mathey, chef de service au bureau du *Petit Chêne*, derrière Coron-Meuse; ce dernier et son beau-frère Dolhen avaient en effet vu passer le boulanger Genon accompagné d'un autre homme, tous deux armés de gros bâtons, suivis à peu de distance de deux autres hommes armés de la même manière, se dirigeant tous vers Coronmeuse, où les employés soupçonnèrent qu'ils allaient charger des farines.

Ces trois employés vinrent se mettre en embuscade dans la *Jong-Ruelle*, derrière les haies d'un jardin que les contrebandiers devaient longer pour s'introduire chez Genon. Vers dix heures et demie ou onze heures du soir, ils entendirent les contrebandiers arriver; ils passèrent près de Jacquemain qui, en les voyant, cria à Mathey : *les voilà*; Genon, chargé d'un sac et marchant à la tête de la bande, s'avança vers le lieu de l'embus-cade et inclinant la tête et le corps au-dessus de la haie du jardin, dans lequel Mathey était assis, il s'écria *ah vous voilà!* et lui déchargea en même tems sur la tête un coup d'un gros bâton; ce coup se trouvant amorti par le dessus de la haie, sans causer de mal à Mathey, lui enfonça le chapeau sur les yeux. Genon appela à lui ses complices; Mathey se leva et lui présenta la pointe de son sabre; Jacquemain se joignit à son chef; une lutte s'engagea, et des coups, les uns avec des bâtons, les autres avec des sabres, furent réciproquement portés. Genon fut plus ou moins grièvement blessé : l'un des contrebandiers, chargé d'un sac, était un peu resté en arrière. Il passa près de Dolhen; celui-ci l'arrêta et le saisit. Les contrebandiers prirent la fuite, abandonnant sur le terrain partie de leurs charges, leurs bâtons et un chapeau.

Les employés conduisirent immédiatement leur prisonnier devant le commissaire de police. Il y déclara se nommer Jean-Noël Riga, etc. Il soutint s'être trouvé par hasard sur le terrain, y attendant certains vendeurs C... qui devaient venir l'y joindre vers dix heures. Interpellé de déclarer pourquoi le dos de son sarrau était chargé de farine? Il répondit qu'il ne savait pas la cause.

Les préposés se transportèrent ensuite, accompagnés du commissaire de police, sur le lieu de la scène, où ils trouvèrent un gros bâton tourné paraissant destiné à l'usage d'un boulanger, sur lequel instrument ils remarquèrent une entailte.

Le lendemain matin, Mathieu-Joseph Genon rendit plainte devant le commissaire de police. Il exposa que la veille, vers dix heures et demie du soir, accompagné de Jean-Noël Riga, Joseph Riga, frère du précédent, et d'une petite fille qui, de tems à autre, travaille chez lui, revenant paisiblement de Coronmeuse, chargés chacun d'un sac contenant une petite portion de farine, et passant par la *Jong-Ruelle*, ils y avaient été attaqués par des employés qui, sans leur parler, les avaient frappés avec des armes blanches, au point qu'il était grièvement blessé au bras gauche et au pouce de la main droite. A lui représenté un bois tourné, une canne noire, un gros bâton et un chapeau, ledit Genon a déclaré qu'il était porteur du bois tourné, que Jean-Noël Riga portait la canne noire, et que le gros bâton, tiré d'un fagot, avait servi à Joseph Riga qui, en fuyant, avait perdu son chapeau.

Après deux jours consacrés à l'audition des témoins; les plaidoiries ont commencé hier vers dix heures, suspendues vers une heure et demie, elles ont recommencé à quatre heures.

M. l'avocat-général, baron de Warzée, a développé, à l'appui de l'accusation, une série d'arguments puisés dans diverses circonstances de la cause et dans les dépositions de différents témoins. Il a rappelé surtout la confrontation des accusés avec l'employé blessé dans la nuit du vingt-sept au vingt-huit août. M. l'avocat-général a insisté en outre sur les déclara-tions faites devant le commissaire de police, par Marie-Jeanne Colinet, travaillant chez Genon, et Anne-Marie Kembron, servante des époux Cou-line, marchands de farine, avec lesquels, dit-il, Genon s'entendait; dé-clARATION, qui, selon lui, malgré des retractions suspectes, et en égard au caractère honorable du commissaire de police, placé au-dessus de tout soupçon, achevaient de justifier l'accusation sur le premier chef.

Il a ensuite présenté beaucoup d'arguments à l'appui du second chef d'accusation.

MM. Forgeur et Dereux, défenseurs des accusés, se sont attachés à démontrer que rien n'appuyait l'inculpation des faits relatifs à la scène nocturne du vingt-sept au vingt-huit août; que sur la reconnaissance des accusés, il n'y avait que l'unique déclaration de l'employé blessé, le sieur Jacquemain; que cette déclaration, de long tems postérieure à la scène, était évidemment le fruit de l'animosité ou de l'erreur, que la prétendue reconnaissance, ayant dû avoir lieu, la nuit, alors qu'une attaque soudaine privait Jacquemain du calme et de la présence d'esprit nécessaires, était singulièrement suspecte.

Quant aux déclarations de Marie-Jeanne Colinet et d'Anne-Marie Kembron, devant le commissaire de police du quartier du Nord, ils ont rap-pelé ce que ces femmes ont dit devant la cour de l'influence que ce fonctionnaire avait prétendument exercée sur ces déclarations, en les faisant appeler chez lui, alors que déjà elles avaient déposé devant le juge d'ins-truction.

Ils ont en outre cherché à établir l'alibi d'un des frères Riga. S'occupant ensuite de la scène qui s'est passée dans la nuit du trois au quatre septembre, ils ont soutenu qu'elle n'avait aucun des caractères du crime de rébellion; qu'au contraire elle devait être considérée comme une vengeance exercée par le frère de Jacquemain, à l'aide de ses col-lègues, contre Genon, soupçonné par eux tous être auteur de la fracture d'Alexandre Jacquemain dans la nuit du vingt-sept au vingt-huit août; que la preuve que cette agression appartenait aux employés résultait d'a-bord de menaces échappées antérieurement au frère Jacquemain, et de la circonstance que les employés n'avaient reçu aucune égratignure, tandis que Genon, gravement mutilé, en resterait estropié. La plainte des em-ployés, ont-ils dit, a eu pour principal but la nécessité de paralyser celle de leur victime.

Telle est l'analyse succincte, et forcément très incomplète, des moyens respectivement employés par le ministère public et les défenseurs, et re-produits, en partie, dans leurs répliques réciproques.

A six heures, la cour s'est retirée pour délibérer. A huit heures, rentrée en séance, elle a prononcé l'acquiescement des accusés.

Cet arrêt a été accueilli par des acclamations aussitôt reprises par M. le président.

M. le conseiller de Macar, qui remplissait, pour la première fois, ces graves et difficiles fonctions, nous a paru concilier tous les devoirs qu'elles imposent. Ce jeune magistrat a déployé, dans la direction des débats,



autant de dignité que de discernement et n'a cessé de faire preuve de la plus honorable impartialité.

Lebeau.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Les académiques admirateurs de la belle déclamation que nous nous repentons d'avoir naguères tant scandalisés par notre insensibilité, n'appréhendons pas sans intérêt que Mlle. Duchesnois, après avoir donné quelques représentations sur les théâtres de Bruges et d'Ostende, où elle a reçu (de l'affiche) le titre de première actrice tragique de l'Europe, a dû reparaitre hier soir, au Théâtre-Français, dans le rôle de Marie Stuart.

Une cantatrice de beaucoup de talent, du théâtre italien de Paris, Mlle Cinti, vient de contracter un engagement de dix années avec l'administration du grand opéra, moyennant 25,000 fr. par an. Jusque là, il n'y a dans cette nouvelle rien de bien intéressant pour nous autres étrangers et provinciaux qui vivons à près de cent lieues de l'académie royale de musique; mais, ce qui peut l'être un peu plus pour les virtuoses et dilettanti de tous les pays, c'est que cet événement de coulisses est capable de lier la révolution musicale qui menace l'opéra. Il y a à Paris de ces mauvaises têtes qui ne sont pas plus enthousiastes du chant de MM. Dé-rivis, Nourrit (père), etc., que de la belle déclamation des Lafond, Duchesnois, Georges; ils se figurent que comme ceux-ci pourraient chanter un peu moins, ceux-là pourraient chanter un peu plus; que les uns gagneraient à blesser moins la vérité, les autres à fatiguer moins l'oreille; que les uns eussent autres pourraient s'abstenir de crier si fort, parce qu'enfin ce n'est pas devant des sourds qu'on est censé faire de la musique ou de la déclamation, et déposer quelque peu de cette dignité si roide, qui avec le tems, disent-ils, ira retrouver la poudre de Le Kain, la perruque de Louis XIV et les tableaux de Boucher. De là donc, au parterre de l'Opéra comme ailleurs, deux partis, celui de l'ancien régime et celui des indépendans, et tout comme en politique les jeunes montrent aux vieux l'Angleterre et l'Amérique qui, à la vérité, sont un peu loin, les musiciens révolutionnaires indiquent du doigt aux autres la salle des Italiens qui n'est qu'à deux pas. C'est encore la une de ces questions difficiles que le tems, ce vieux débrouillard de vérités, est chargé de résoudre.

En attendant, les rangs des innovateurs se recrutent aux dépens de ceux du vieux régime; et de même encore qu'on trouve aujourd'hui en politique (car les révolutions se ressemblent) d'excellens libéraux parmi les anciens royalistes (voir le Journal des Débats, et entr'autres l'éloquent article de M. de Chateaubriand dans le numéro arrivé hier), il se trouve des ultramontains non-seulement parmi les chanteurs français, mais même parmi ceux de l'opéra. Ainsi Levasseur, acteur très considéré aux Italiens, est un transfuge de l'opéra qui n'attend que le moment de la révolution pour y retourner: Mlle Cinti, qui y entre aujourd'hui, est une Française traitreusement instruite à Pécole italienne; Nourrit fils, qui chante à l'Opéra, est élève de l'italien Bordogni, et se trouve tous les soirs sur les banquettes des bouffes; enfin un jeune Belge (Hennekint) est aussi parmi les conspirateurs, et dédaignant un peu trop peut-être pour ses intérêts du moment, la manière dont il est obligé de chanter à côté de Derivis, se fait déjà prendre dans les concerts pour une très bonne basse italienne. De plus, voici bien un événement plus important encore: Rossini, le tant célébré et presque divinisé Rossini, se présente aux portes de l'Académie royale de musique, un opéra français à la main, et dans quelques jours, peut-être, prépare aux représentans de l'ancien régime musical un 18 brumaire, ou plutôt un 14 juillet, dans lequel les vieilles légimités vont s'élever sans espoir de restauration.

MODES PARISIENNES.

Des satins écossais et des étoffes cachemirées même genre seront les étoffes portées par les plus élégantes de nos dames, pour remplacer la cotonnade, qui n'est déjà plus de saison.

Nous avons déjà annoncé que les chapeaux en velours nuancé avaient la vogue cet hiver; nous en avons vu quelques-uns qui étaient ombrés, noir et bleu, gris et vert, lilas et feu; deux bouquets de petites plumes frisées, dont les couleurs sont assorties à celles du velours, sont toujours placés sur ces chapeaux, un à gauche, un peu sur le devant, et l'autre en arrière de la passe, retombant un peu sur le côté droit. Il paraît que l'on portera aussi les chapeaux en velours écossais, qui auront la même disposition d'ornemens.

Sans doute que le soleil d'automne est plus à redouter pour le teint que le soleil d'été; car on aperçoit une bien plus grande quantité de voiles verts en gaze brillantes, que l'on n'en a vu au milieu de la belle saison.

Non-seulement la gaze brillantée s'emploie généralement pour les voiles blancs ou verts, mais les dames l'adoptent pour les collerettes qu'elles portent avec les robes d'automne. Les modistes la recherchent aussi pour en former de petits bonnets ou des berrets en gaze de différentes couleurs.

LOGOGYPHE.

De la fortune as-tu senti le caprice? Devenu pauvre, as-tu maudit son injustice? Tu sais mon nom. Veux-tu m'allonger quelque peu? Tu trouveras alors que ce nom n'est qu'un jeu.

Le mot de la dernière charade est Boisseau.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 28 octobre.

EFFETS PUBLICS. -- Ils n'ont pas éprouvé de variation. CHANGES. -- L'Amsterdam court a été à offert à 178 p. 0/0 de perte; le Londres et le Paris ont été offerts à la cote d'hier; le Francfort court est placé à 36 3/8, le papier à trois mois est resté sans affaires, le papier à six semaines manque; le Hambourg est rare.

MARCHANDISES. -- Il s'est vendu 55 caisses sucre Havane blond à f. 27 1/4, en entrepôt, pavillon national; environ 150 biques Riz, de la Caroline à f. 12 3/8; et 73 quarts thé, Uxem, dont le prix est inconnu.

BOURSE D'AMSTERDAM. -- Du 27 octobre.

Dette active, 57 1/2 58 5/7 111/16. Différée, 1 1/16 1 1/8 1 3/32. Bill. de chance, 22 1/2 23 23 3/4. Synd. d'amort., 99 1/4 3/4. Remb. des remb., 88 1/4 3/4 1/2. Lots d°, 60 64. Act. soc. com., 98 1/4 1/2.

Marché d'Amsterdam, du 25 octobre.

Froment. -- Il s'est vendu à la consommation aux prix suivans. Le froment blanc de Pologne, du poids de 124 à 128 l., de fl. 208 à 200; dito de nouveau de Bovenland, de 126 l., fl. 196; celui de Rostock, de 129 l., fl. 177; le nouveau de Bovenland, de 128 l., fl. 175; le vieux rouge de la Frise Orientale, de 125 l., de fl. 135, 140, et 145; le blanc du Holstein, de 127 l., fl. 150; de d'Eider de 124 l., fl. 152.

Seigle. -- Sans variation et les affaires passables: on a vendu celui de Frise, sur grenier, de 117 l., de fl. 100 à 112; le séché du Danemarck, de 120 l., fl. 112; celui d'Overyssel, sur grenier, de 120 l., fl. 112, de Drenthe, de 120, f. 112.

Orge. -- Elle a haussé de f. 2 à 3: la nouvelle d'hiver de Zélande,

s'est vendue f. 128, dito de Frise, de 100 l., f. 106; dito d'été, de 102 l. f. 106.

Avoine. -- Elle a assez soutenu son prix, les vendeurs se sont retirés: on a tenu la vieille grosse de Groningue, de 82 l., fl. 75; de nouvelle, de 86 l., fl. 80; l'ord. à fourrage, de 74 à 75 l., de fl. 71 à 72; dito belle que, de 75 l., fl. 74.

Blé sarrasin. -- Sans arrivages: le nouveau d'Amersford au Zaan, de 118 l., fl. 132.

Colza. -- Faible: on a payé celui de Groningue fl. 219, et de Busemer fl. 204.

Huile. -- Celle de navette, livrable de suite, de f. 33 1/4 à 33; pour mai 1826, f. 36; pour novembre, de f. 33 1/4 à 33, et pour décembre, de f. 33 3/4 à 33 1/2.

VILLE LE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins informent le public, que la foire d'automne sera ouverte mercredi 2 novembre 1825, sur l'emplacement ordinaire, et qu'elle durera jusqu'au mercredi 9 même mois inclusivement. Ce terme expiré, les boutiques et étalages devront disparaître; la direction de police tiendra la main à l'exécution de cette disposition.

Les marchands patentés qui voudront s'y établir, doivent se faire inscrire au bureau de la direction de police, à l'hôtel-de-ville; on leur désignera la place qu'ils peuvent occuper, sans gêner la liberté de la voie publique. La location de l'emplacement sera payée à raison de 25 cents des Pays-Bas par aune superficielle.

Les loteries et les jeux de hasard sont interdits. L'artiste vétérinaire visitera les chevaux et bestiaux exposés en vente, et il est chargé d'exécuter les dispositions prescrites en cas de maladie. A l'Hôtel-de-Ville, le 28 octobre 1825.

L'échevin, Chevalier DE BEX.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. -- Du 28 octobre.

Naissances: 4 garçons, 4 filles.

Décès: 1 fille, 1 homme; savoir:

Jean-Nicolas-Michel Demblon, âgé de 63 ans, jardinier en chef à l'université, rue Vinave-d'Isle, veuf de Marie-Catherine Winand.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Dimanche 30 octobre 1825, n° 7 du premier mois de l'abonnement la première représentation de sans Tambour ni Trompette, ou la cantatine de garnison, nouveau vaudeville en un acte, de M. Sewrin.

Précédé par le Nouveau seigneur du village, opéra en un acte. On commencera à 5 heures et demie précises par les Frères à l'épreuve, drame en trois actes et en prose de M. Volméranges.

Le spectacle sera terminé par les Rendez-vous Bourgeois, opéra bouffon en un acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche et lundi on jettera une roue de dindons chez DEBEUR, aux Trois Roses, faubourg St. Gilles.

A l'occasion de la fête St. Hubert, il y aura BAL dimanche, lundi et jeudi, 6, 7 et 10 novembre, à la salle de la Société de Waremme.

PARFONDREY, der. r° l'hôtel de-ville a reçu des huitres anglaises.

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, recevra, lundi matin, des huitres anglaises très fraîches.

L'épouse Gillon Nossent, rue du pont d'île, N° 32, vient de recevoir un beau choix de mérinos français, saxons et anglais, couleurs tout-à-faits nouvelles, lady coating pour pellisse et manteaux, flanelle de santé, bas de laine, schalls à franges, gilets, cravates, et tous articles d'iver, qu'elle vend au plus juste prix. Son mari se trouvant à Paris recevra, elle recevra sous peu un assortiment de nouveautés de toute espèce.

Il s'est égaré, dans la soirée du 27 courant, un chien caniche noir, marqué d'une tache blanche sur la poitrine, répondant au nom de Moustache, ayant un col en cuir. Récompense à celui qui le ramènera derrière le Palais, n. 69.

Au café suisse rue devant la Madelaine, à louer de belles chambres garnies, greniers, caves. On y vend à la portion; bière étrangère, vins liqueurs, etc. et on peut aussi y prendre sa pension.

Au bureau de la loterie N° 44, rue Péchenrue Outre Meuse, à Liège, il y a une belle collection de couvertes d'Allemagne, en laine, à vendre au prix de facture.

(597) Le 14 novembre 1825, on exposera en vente publique et au dernier enchérisseur, au domicile de M. ADAMS, notaire, place St-Denis, à 2 heures et demi, de relevée une maison propre à tout commerce, située à Liège, rue puits-en-Sock, cotée n° 917. Dans l'entretems on peut traiter de gré à gré. S'adresser audit notaire pour en connaître les conditions.

MUSIQUE.

En vente chez la V° TERRY, galeries du Palais: Valse favorite du Freyschütz (le Robin des Bois) arrangée pour la voix, paroles de M. le comte de Lagarde, avec accompagnement de piano. Prix 82 cents P.-B. La même pièce avec accompagnement de guitare, prix 48 cents P.-B.

On demande un jeune-homme de l'âge de 15 à 20 ans, sachant servir et marquer au billard. S'adresser au café du Commerce, près la salle de spectacle.

A louer les fours à chaux de Flône, avec leurs carrières, etc. et les outils si on le désire. S'y adresser.

Samedi 5 novembre 1825, à dix heures du matin, les marguilliers de la fabrique de Momalle, feront procéder, en l'étude du notaire BERNARD, sise à Momalle, à la location par adjudication des biens appartenant à ladite fabrique et situés dans les communes de Momalle, Lamigne, Fizele-Marsal, Noville et aux environs.



MARÉCAL-MATHIAS, négociant, à l'anneau d'or, rue du Stockis, derrière l'Hotel-de-ville, renouvelle l'avis que l'on peut acheter chez lui vins de Bourgogne, Bordeaux, Bar, Moselle, etc.; eaux-de-vie et genièvres, aux prix les plus avantageux.

(605) Par exploit de l'huissier Salme en date du vingt deux octobre mil-huit-cent et vingt cinq enregistré à Liège le 25 octobre même mois,

Il a fait à la requête de Mr. le Baron Nicolas Jean de Hodiament de Merols, propriétaire rentier demeurant à Ketenis royaume de Prusse,

Au Sr. Jean Vanderheyden, à la dame Marie-Thérèse, Vanderheyden, épouse Vincken, et à ce dernier même qui naguère demeurait avec leur mère, de résidence à Aix-la-Chapelle,

Copie d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Liège, le vingt-deux juin mil-huit-cent-vingt-cinq, enregistré le dix août suivant,

Contre les susnommés et co-intéressés qui déclare valable la saisie-arrêt faite au nom du réquerant, entre les mains de Guillaume Vanderheyden, demeurant à Moresnet, canton d'Aubel, et ordonne à ce dernier, que les deniers dont il fera déclaration, seront délivrés au réquerant jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû, pour les causes de la dite saisie-arrêt, en principal, intérêts et frais, et condamne en outre la partie saisie aux dépens.

Pour extrait. J. J. HOOBOTTE, avoué.

A louer deux quartiers garnis ou non, au n. 761, faubourg Hocheporte, et la jouissance d'un grand jardin.

(571) 5670 fl. P.-B. à placer à 4 1/2 p. o/o en une ou deux parties, sur bonnes hypothèques. S'adresser au N<sup>o</sup> DUSART.

#### ASSURANCE CONTRE INCENDIE.

Le soussigné, correspondant de la compagnie de l'Escaut, a l'honneur d'informer les personnes qui désireraient prendre des renseignements à cet égard, qu'elles peuvent s'adresser Mont-St.-Martin, n<sup>o</sup> 658, et sur la Batte, n<sup>o</sup> 1080.

Jos. BÉRARD, agent de change.

La veuve CHARLES, née DENEUMOULIN, place Saint-Denis N<sup>o</sup>. 743, a reçu un assortiment de belles toiles de Brabant de toute largeur, ainsi que superfine de 4/3, huile épurée et de navette, lin de Flandre, chandelles de Brabant et fromages d'Hollande; le tout de première qualité et au plus juste prix.

A louer, pour le 25 décembre prochain, une très belle maison de commerce située rue Gerardrie, n. 618. S'y adresser.

(602) Maison et dépendances, n. 118, rue derrière la Magdelaine, à Liège, à vendre. S'adresser chez l'ancien notaire M. N. CARLIER, rue Hors-Château, n. 446.

#### VENTE D'ARBUSTES ET D'OIGNONS.

MERTENS, père, fera vendre publiquement, le vendredi 4 novembre, à deux heures très précises de relevée, en la demeure de M<sup>o</sup> BERTRAND, notaire, sise place St Pierre, n<sup>o</sup> 871, une quantité d'arbustes et une belle collection de camélia, d'oignons et de roses les plus nouvelles, consistant en 100 rosiers greffés.

#### Vente de coupes de bois communaux à Amay.

Le samedi 5 novembre 1825, à 10 heures du matin, il sera procédé à la mairie à Amay, à la vente des coupes de bois suivantes, appartenant aux communes d'Amay et d'Ampsin.

1. Coupe de taillis du bois Bellegrange, rive droite de la Meuse, de la plus belle qualité, contenant 8 bonniers 80 perches, divisée en portions de 20 à 30 perches chacune.

2. Coupe de futaie du même bois, contenant 263 arbres, divisée en 9 portions.

3. Coupe de taillis du bois Fays, rive gauche de la Meuse, contenant 3 bonniers 41 perches, divisée en 30 portions de 9 à 12 perches.

4. Coupe de futaie du même bois, contenant 49 arbres, divisée en 5 portions.

5. Coupe de taillis du bois Sous-Rusmont, rive gauche de la Meuse, contenant 2 bonniers 49 perches, divisée en trois portions de 50 à 100 perches chacune.

6. Et finalement la coupe de futaie du même bois, contenant 34 arbres, divisée en 7 portions.

Cette vente se fera à crédit moyennant caution.

( ) Jeudi trois novembre 1825, à une heure précise de relevée, et le lendemain, s'il y a lieu, dans le chantier des Srs. L. Delvaux, F. Doneux et sœur, sur Avroy, le notaire DELVAUX vendra une quantité extraordinaire de bois sciés, savoir: une très-grande partie de planches et quartiers de chêne fort secs, propre à employer de suite, de toute longueur, jusqu'à 12. 13. 14. 15. 16. 17 et 18. une très-grande quantité de barreaux fort sec, de toute longueur jusqu'à 14. 15. 19. et 20; une grande partie de planches et quartiers de hêtre et de planches et lattes de bois blanc, beaucoup de wères, terrasses et posselets; belles fonçures et demi-fonçures, une grande partie de horrons d'orme de 146 lignes et autres, beaucoup de horrons de noyer et de chêne, etc. etc. Argent comptant.

On commencera à une heure précise, attendu la grande quantité. DELVAUX.

Le soussigné, maître bottier de la maréchaussée royale, a l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'établir à son domicile, rue du pont d'Avroy, n. 586, un débit de bottes à plis, genre élastique et imperméable, qu'il peut confectionner depuis 40 jusqu'à 55 plis; il garantit en outre son travail et la marchandise. Les personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance, auront lieu d'être satisfaites.

DEBTHAUCOURT, rue Neuvice, au Sauveur, achete couronnes, louis légers, et toutes monnaies quelconques.

CHABOUD, teinturier-dégraisseur, rue Gerardrie, n. 630, en face de celle de St. Gangulphe, prévient le public qu'il est le seul de son nom, dans cette rue, qui fasse le même état.

#### MESSAGERIES ROYALES.

Service de jour de LIÈGE à ANVERS et BRUXELLES (SEUL AUTORISÉ) par la route directe d'Orey, Saint-Trouid, Tirlemont, et Louvain, en correspondance avec la Hollande, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne.

KOELMAN LAUWERR, entrepreneur des messageries, a l'honneur de prévenir le public, qu'il fera desservir tous les jours à dater du 15 octobre 1825 les routes susdites, avec des voitures à ressorts très élégantes, conduites en poste à 4 chevaux, partant de Liège à 5 heures du matin, et faisant le trajet de Liège à Bruxelles en 10 heures et de Liège à Anvers en 12 heures, repart de suite pour Gand où elle arrive à 8 heures du soir.

Le retour d'Anvers est fixé à 6 heures et de Bruxelles à 7 heures du matin.

Les transports de fonds et marchandises se feront sans retard à des prix très modiques.

#### Les bureaux sont :

A Liège,	chez M. Lebrun directeur, Place-Verte, n. 780.
Orey,	" Festraets, " à l'hôtel de l'Amitié.
St. Trond,	" Van Aertryck, directeur, à l'Aigle Noire, Grande-Place.
Tirlemont,	" P. Janssens, " Hôtel de Flandre, Grande-Place.
Louvain,	" Hamoir, " rue de Tirlemont, n. 11.
Bruxelles,	" La Praille, " Hôtel de la Couronne d'Espagne.
Malines,	" Wagemans, au Lion, Grande-Place.
Anvers,	" au bureau de l'Entreprise, à l'hôtel de la Cour de Brabant, tenu par le sieur Lavant
St. Nicolas,	" Van Haveren, au Ferdinand, Grande-Place.
Lokeren,	" Aux quatre Soeaux.
Gand,	" L. Segers, Marché aux grains.
Courtrai,	" Verkruyssen, aux Armes de France.
Turcoin,	" Dervaux, au Cygne.
Lille,	" Paquet, Hôtel de France.
Menin,	" Léonard, à l'Etoile.
Ypres,	" Verhaegen, Hôtel du Soleil.
Breda,	" C. Dekock, rue du Ginneken.
Gorcum,	" A. Oostrum.
Utrecht,	" Vermeulen, au Zutphensche Veerhuis.
Amsterdam,	" Van der Horst, au Cingel.
Bois-le-Duc,	" Stalenberg, Hôtel de la Cour impériale.

Service des Messageries d'ANVERS, par BREDA, GORCUM et UTRECHT, à AMSTERDAM en 16 heures. (Changement d'heures de départ.)

KOELMANS-LAUWERS, entrepreneur des messageries, a l'honneur de prévenir le public, que le départ de sa diligence pour Amsterdam, aura lieu, à dater du premier novembre 1825, à huit heures et demie du soir d'Anvers, après l'arrivée des diligences de Liège, Bruxelles, Gand et Lille. Les passages d'eau auront lieu en plein jour, et elle arrivera à Amsterdam le lendemain vers une et demie heures de relevée. Le retour d'Amsterdam est fixé à 6 heures du soir pour arriver le lendemain vers midi à Anvers.

Ce changement d'heures offre au commerce une correspondance directe entre les Bourses des deux villes, Amsterdam et Anvers, et procure à Messieurs les voyageurs le moyen de pouvoir continuer immédiatement leur voyage de cette dernière ville vers l'intérieur de la Belgique, par les voitures appartenant à la même entreprise.

Outre le service direct pour la Hollande, il y a une diligence partant de Breda à 6 heures du matin, allant en 5 heures à Bois-le-Duc, d'où le retour se fait le même jour.

Les principaux bureaux sont;

A Anvers, à l'hôtel de la Cour de Brabant.  
A Amsterdam, au Cingel, chez Mr. C. Vanderhorst.  
A Bruxelles, chez Mr. La Praille, hôtel de la Couronne d'Espagne.

A Liège, chez Mr. Le Brun, Place-Verte, n. 780.

(606) Le 14 novembre 1825, à deux heures de relevée, il sera vendu aux enchères en l'étude et par le ministère de Me. DUSART, notaire, rue Feronstrée,

1<sup>o</sup> Une belle et grande maison, restaurée à neuf, avec porte cochère, sise rue St. Jean en Ile, n. 777, à proximité de la comédie;

2<sup>o</sup> Deux autres maisons cotées 775 et 776, joignant à la précédente et pouvant y être réunies;

3<sup>o</sup> Et une sise rue sur Meuse, n. 345.

S'adresser pour connaître les conditions audit notaire, et pour voir les maisons à M. Leroi, rue St. Jean en Ile, n. 776.

Le dix novembre mil huit cent vingt-cinq, à deux heures de relevée, devant M. le juge-de-paix des quartiers du nord et de l'est de la ville de Liège, en son bureau établi rue Neuvice, à Liège, n. 939, par le ministère de Me. BERTRAND, notaire, les héritiers bénéficiaires de Jean-Henri Bodson, en son vivant négociant, sur la Batte, à Liège, feront procéder, en exécution du jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Liège, en date du 5 septembre 1825, à l'adjudication définitive et sans remise, d'une bonne maison propre au commerce, sise sur la Batte, à Liège, cotée n. 1089, enseignée de la Cloche d'or, la vente d'icelle annoncée pour le vingt-sept octobre 1825, n'ayant pas eu lieu.

S'adresser pour connaître les conditions à M. Dieudonné LAUCASSE, avoué, rue derrière la Magdelaine, à Liège; n. 127, et à Me. BERTRAND, notaire, place St. Pierre, à Liège.